

Energie, climat

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale
de l'énergie et du climat

Arrêté du 7 septembre 2012 portant nomination au conseil à l'électrification rurale mentionné au neuvième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales

NOR : DEVR1234292A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 7 septembre 2012, sont nommés, pour une durée de trois ans, membres du conseil à l'électrification rurale :

À titre de représentant des conseils généraux :

M. Jean-Claude Requier, 1^{er} vice-président du conseil général du Lot, ayant pour suppléant M. Régis Banquet, conseiller général de l'Aude.

À titre de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité susceptibles de bénéficier des aides à l'électrification rurale :

M. Xavier Pintat, président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, président du syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde ;

M. Jean-Paul Amoudry, vice-président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, président du syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie ;

M. Jean Gaubert, vice-président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, président du syndicat départemental d'électricité des Côtes-d'Armor ;

M. Guy Hourcabie, premier vice-président délégué de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, président du syndicat intercommunal d'énergie et d'équipement de la Nièvre ;

M. Ladislas Poniatowski, vice-président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, président du syndicat intercommunal d'électricité et de gaz de l'Eure ;

Pascal Sokoloff, directeur général de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

À titre de représentants d'Électricité réseau distribution France :

Le directeur tarif, économie concessionnaire et études financières d'ERDF, ou son représentant ;
Le directeur régulation d'ERDF, ou son représentant.

À titre du représentant d'Électricité de France (Systèmes énergétiques insulaires) :

Le directeur des Systèmes énergétiques insulaires d'EDF, ou son représentant.

À titre du représentant des entreprises locales de distribution :

M. Jacques Brossard, vice-président de l'Association nationale des régies de services publics et des organismes constitués par les collectivités locales, président du syndicat intercommunal d'énergie des Deux-Sèvres.

À titre de représentants du ministre chargé de l'énergie :

Le sous-directeur chargé du système électrique à la direction générale de l'énergie et du climat, ou son représentant.

Le chef du bureau chargé des réseaux de transport et de distribution d'électricité à la direction générale de l'énergie et du climat, ou son représentant.

À titre de représentant du ministre chargé du budget :

Le chef du bureau de l'énergie, des participations, de l'industrie et de l'innovation à la direction du budget, ou son représentant.

À titre de représentant du ministre chargé des collectivités locales :

Le chef du bureau des services publics locaux à la direction générale des collectivités locales, ou son représentant.

À titre de représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire :

Le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, ou son représentant.

À titre de représentant du ministre ordonnateur disposant des crédits des programmes pour les financements des aides à l'électrification rurale :

Le sous-directeur chargé des affaires générales à la direction générale de l'énergie et du climat, ou son représentant.

M. Xavier Pintat exerce les fonctions de président du conseil à l'électrification rurale.